Vol. XXXVIII — Saint-Boniface, Manitoba, 21 Avril 1909. — No. 24

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

LE MANITOBA

Cette Province a 41,169,089 acres de terre dont 6,019.200 acres à surface d'eau aux termes de l'agri ulture. Nous avons donc toujours assez d'humidité pour assurer le succès des récoltes.

Il y a encore 25,000,000 acres inoccupés, pouvant être divisés en "Homestead" ou être achetés

La population en 1901 était de 255,211 ; elle est maintenant d'environ 400,000 ou à près doublée en sept ans.

Winnipeg en 1901 avait une population de 42,240, elle a maintenant 115,000, ou elle a plus que doublé sa population en sept ans.

Les facilités de transport sont presque parfaites; rayonnant de Winnipeg, environ 3,516 milles de chemins de fers sillonnent la Province. Trois trains transcontinentaux laissent Winnipeg chaque jour, et c'est seulement une affaire de quelques mois, quand il y en aura cinq ; et ceux qui vont y être ajoutés sont le "Grand Tronc Pacific" et le "Canadian Northern."

Voilà des indications des progrès de la Province dans toutes directions ; et c'est le bon endroit pour vous fixer car aucun autre pays ne peut montrer la même augmentation dans le même temps.

Aux Visiteurs

Ne passez pas à Winnipeg sans voir les terrains à vendre du Gouvernement et des chemins de fers, et procurez-vous d'amples informations pour ce qui en est des "Homestead" et des opportunités de placements.

R. P. ROBLIN,
Premier et Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration

Pour renseignements spéciaux, adressez-vous

JOSEPH BURKE, 178 Ave Logan Winnipeg, Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la septième séance du deuxième conseil de la cité de St. Boniface, tenue le 13 avril 1909.

Sont présents Son Honneur le Maire et les échevins Waller, Bailey, Gauvin, Jean, Pelletier, Cusson et Marion.

Les minutes de la sixième séance régulière du conseil et d'une assemblée spéciale tenue le 6 avril courant sont lues et adoptées.

L'échevin Gauvin présente le septième rapport du Comité des finances, comme suit :

1.— Que le salaire de l'Ingénieur soit fixé à $1680 pour l'année 1909 payable mensuellement et que le salaires de J. B. O. Leclerc soit porté à cinquante piastres par mois à compter du premier janvier et qu'il soit engagé au mois, la balance de l'année, au bon vouloir du Conseil.

2 — Que le compte de Cusson Lumber Company $10, Bernier, Knott & Bernier $64.33 et la Cathédrale de St. Boniface $8 soient payés.

3.— Qu'il soit répondu à D. McCormick que le conseil a déjà accordé certaines réductions de taxes pour les manufacturiers sur les bâtisses et les machineries et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de lui en donner les détails.

Proposé par l'échevin Jean, secondé par l'échevin Pelletier que la clause 1. du dit rapport soit amendé de manière à donner à l'Ingénieur un salaire de $1800 pour l'année 1909 aussi à pourvoir au réangagement du Secrétaire-Trésorier pour l'année 1909 avec un salaire de $1800.

Votent en faveur de l'amendement le proposeur, et le secondeur et l'échevin Cusson.

Contre les échevins Waller, Bailey, Gauvin et Marion.

MOTIONS

Proposé par l'échevin Marion, secondé par l'échevin Bailey que l'action du Secrétaire-Trésorier en écrivant ce qui suit à la compagnie des Tramway Electriques de Winnipeg soit ratifiée :

"I have received instruction to petition your Company to extend their Electric Railway system from Marion Street through St Mary's Road, around by Niverville Avenue and Des Meurons street to the present line on Provencher Avenue and also to have Marion Street line extended from Tache Avenue to Des Meurons. The members of the Council are anxious to have a reply as soon as possible as they are contemplating the execution of certain local improvements on the above streets and avenues."

Agréé.

Proposé par l'échevin Jean, secondé par l'échevin Cusson que la pétition de R. Bickerton et autres concernant l'achat du Cricket Ground soit filée, la Cité n'ayant pas le droit de dépenser une somme d'argent pour fins de Parcs Publics sans l'autorisation des contribuables.

Proposé en amendement par l'échevin Bailey, secondé par M. Waller que la pétition soit référée au Comité des Parcs.

Votent en faveur de l'amendement le proposeur, le secondeur et l'échevin Marion.

Contre l'amendement les échevins Gauvin, Jean, Cusson et Pelletier. L'amendement est déclaré perdu et la motion principale est remportée sur la même division.

Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Bailey que le compte de M. J. Lecomte $58.45 soit payé après que le Secrétaire Trésorier aura pris les informations nécessaires sur la Central Canada Assurance Company.

Agréé.

Proposé par l'échevin Cusson, secondé par l'échevin Marion que la somme de $750 soit payée à Guilbault & Cie en à-compte sur son compte de $807.50 qui lui est dû par la Cité et que les comptes suivants soient payés: Goodyear Electric Co. $4.50 Winnipeg Electric Railway Co. $11.78, $21.85, $5.52 et $2.

Agréé.

Proposé par l'échevin Cusson, secondé par l'échevin Marion que le rapport de l'Inspecteur Swain pour le mois de mars soit filé. Agréé.

Proposé par l'échevin Pelletier, secondé par l'échevin Cusson que le rapport de Louis Lafranchise pour le mois de mars soit filé. Agréé.

Proposé par l'échevin Cusson, secondé par l'échevin Pelletier qu'instruction soit donnée au Secrétaire-Trésorier d'écrire aux compagnies d'Express leur demandant de livrer les marchandises à St. Boniface sans charge extra vû que les ponts sont maintenant gratuits. Agréé.

Proposé par l'échevin Pelletier, secondé par l'échevin Cusson que la lettre du Secrétaire-Trésorier de la municipalité de St. Vital soit référée au Comité des Travaux publics, avec instruction au Secrétaire-Trésorier de demander à notre avocat d'être présent à la prochaine assemblée du Comité afin de discuter la légalité de la construction d'un trottoir sur la rue Carrière. Agréé.

Proposé par l'échevin Jean, secondé par l'échevin Waller que le Secrétaire-Trésorier soit engagé pour l'année 1909 avec un salaire de $1800.

L'échevin Gauvin soulève une question d'ordre qui est maintenue.

Proposé par l'échevin Jean, secondé par l'échevin Waller que les règles du Conseil soient suspendues et que la motion soit mise aux votes.

Votent contre la suspension des règles les échevins Gauvin, Marion et Bailey, et son Honneur le maire déclare la motion hors d'ordre.

Proposée par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Bailey que la demande de l'évaluateur H. Cusson soit accordée et que la somme de $150 lui soit payée en à compte sur son salaire. Agréé.

Proposé par l'échevin Bailey, secondé par l'échevin Waller que le compte de E. N. Bourgoin $10 soit payé. Agréé.

Proposé par l'échevin Cusson, secondé par l'échevin Jean qu'instruction soit donnée au Secrétaire-Trésorier d'écrire, à la Western Canada Flour Mills Company les priant d'annoncer ses moulins à St. Boniface au moins dans les journaux publiés à St. Boniface. Agréé.

Proposé par l'échevin Marion, secondé par l'échevin Waller que le Règlement 593 autorisant l'achat du Pont Norwood sur la rivière Rouge entre la Cité de St. Boniface et la Cité de Winnipeg, soit introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé par l'échevin Marion, secondé par l'échevin Waller que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés d'émaner un chèque pour la somme de $37,500 en faveur de la Norwood Improvement Company comme premier paiement sur l'achat du Pont Norwood suivant les terms du contrat entre la Norwood Improvement Co. et la Cité de St. Boniface. Agréé.

Proposé par l'échevin Marion, secondé par l'échevin Cusson que le Secrétaire-Trésorier reçoive instruction d'écrire à Monsieur Morton, Right of Way Agent, du Chemin de fer Transcontinental l'informant que la Cité acceptera $4,000 de l'acre comme compensation pour toute la pointe du coin sud-ouest du terrain de l'exposition tel que montré sur les plans soumis au Conseil ou que la Cité acceptera comme compensation $5.000 pour le Right of Way seulement, tous les dommages inclus.

Agréé.

Et la séance est levée.

—A vendre par MM. Guilbault et Cie, du bois de première qualité : épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail. Téléphone 604.

Le Manitoba

MERCREDI, 21 AVRIL 1909

L'école publique "forcée"

Monsieur le Directeur,

On a beaucoup parlé, durant la dernière Législature, de l'Education obligatoire, de l'Ecole forcée "Compulsary attendance". Le *Free Press* et le parti qui s'appelle "libéral", sans doute parce qu'il excelle, en Manitoba du moins, à poignarder la liberté dans le dos— ont fait là-dessus une campagne acharnée.

De quoi s'agit-il, au fond ?

De forcer les populations à confier leurs enfants aux Ecoles publiques "neutrifiées", c'est-à-dire plus ou moins déchristianisées, en vertu de la loi "libérale" de 1890.

Tel est bien le vrai but que l'on vise en dépit des précautions oratoires prises pour le déguiser ; en dépit des fleurs de rhétorique dont on recouvre le piège tendu à la liberté de conscience, à la liberté religieuse, aux droits primordiaux de la famille et du citoyen en matière d'éducation ?

* * *

Quelles sont donc les garanties morales que présentent aux familles ces écoles qu'il s'agit de rendre obligatoire, *per fas et ne fas* ? A cette question je vais répondre en citant des chiffres extraits du dernier rapport du Département de l'Education Publique pour l'année finissant le 31 décembre 1907. C'est un document officiel présenté au Lieutenant-gouverneur par le chef responsable et politique du département d'Education d'Etat.

* * *

Il résulte d'un premier tableau statistique, p. 6., que sur 67.144 enfants en âge scolaire, en 1907, il y eut 37,279 enfants fréquentant, en moyenne, les écoles publiques.

Donc 30,865 enfants n'auraient pas fréquenté les écoles publiques. La statistique officielle ne mentionne en aucune façon les écoles libres confessionnelles de Brandon, de Winnipeg et d'autres localités. Si l'on évalue seulement à 5000 le nombre d'enfants qui leur sont confiés, il faudrait en conclure que les 25,865 enfants restant appartiennent à des localités où il n'y a que des Ecoles publiques, *neutres*.

* * *

Ce grand nombre atteste sans doute une négligence de la part des familles. Sans attribuer cette abstention à l'horreur des protestants pour l'Ecole *neutre*, non "confessionnelle", il est cependant permis de penser que beaucoup de ces familles ne se soucient pas d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques parce qu'elles ne leur inspire qu'une confiance médiocre; c'est probablement le cas de beaucoup de familles galiciennes.

Quoiqu'il en soit, le fait est là. Le régime actuel des écoles publiques, plus ou moins déchristianisées, n'inspire, même en régions protestantes, aucun enthousiasme. Il n'en serait probablement pas de même si le régime antérieur avait été maintenu.

Le fait, en lui-même, équivaut pour ainsi dire, à une sorte de *referendum* négatif, muet mais non sans éloquence.

* * *

Voilà bientôt 20 ans que sévit le régime de la déchristianisation hypocrite, violatrice des droits acquis, en matière d'écoles "confessionnelles", *séparées*, violatrices de la justice et de l'équité. Et en dépit de toutes les influences, les parents de près de 26000 enfants refusent de donner leur confiance et leurs enfants aux écoles publiques !

Ne serait-ce pas contre ces parents récalcitrants aux bienfaits de l'Ecole non chrétienne, ou plutôt anti-chrétienne, qu'il est question d'armer le bras séculier ?

* * *

Mais allons plus loin, plus au fond.

Il résulte d'un tableau no 6 (p. 7) qu'en 1907 il y avait 1443 districts scolaires organisés et 1943 écoles publiques "en opération" dans 1328 bâtiments d'écoles.

Un tableau, no 14, page 12, intitulé "Exercices religieux" donne enfin les chiffres suivants, plus accablants encore que les précédents, pour le régime scolaire imposé par le "Libéralisme" des Greenway, des Joe Martin, des McCarthy et des Sifton :

Nombre de districts scolaires organisés: 1443. (voir tableau 6) et non 1328, comme le porte erronément le tableau 14.

Nombre d'écoles en opérations (tableau 6) : 1943.

Nombre d'écoles où un "exercice religieux" post scolaire (¼ h.) a lieu : 150.

Nombre d'écoles où la classe se termine par une prière : 352.

Nombre d'écoles où l'on lit quelques pages de la Bible, arrangées par l'"Advisory Board" : 240.

Nombre d'écoles où l'on enseigne les Dix commandement de Dieu: 421.

Nombre d'école où (à la place des Dix Commandements) on donne un enseignement prétendûment moral, civique, "morale neutre", indépendante, etc. etc: 1161.

Nombre d'écoles. où l'on enseigne la Tempérance : 0.

* * *

Feu le regretté sénateur Bernier avait signalé naguère, en plein sénat, la marche de la déchristianisation scolaire dans le Manitoba, en comparant les chiffres des rapports officiels pour 1905 et 1906. Le *Manitoba* les a publiés dans le temps en les rapprochant des chiffres de 1893. Je crois inutile d'y revenir.

Mais ce qu'il est très important de signaler c'est la marche de cette déchristianisation en 1907, telle qu'elle résulte des chiffres cités plus haut.

Ainsi, il n'y a plus "d'exercice religieux" post scolaire que dans 150 écoles sur 1943 : soit 1 *école sur* 13 ;

On ne prie plus, à la fin de la classe, que dans 352 écoles sur 1943 : soit 1 *école sur* 6 environ,

On ne parle plus de la Bible que dans 240 écoles sur 1943, soit *une école sur* 8.

On ne parle plus des *Dix Commandements*, base intangible, universelle, et même non strictement "confessionnelle" de la vraie loi morale des peuples civilisés, sanctionnée par les lois criminelles, que dans 421 écoles sur 1943, soit *une école sur à peine* 5, en forçant les chiffres.

* * *

Et l'on a remplacé l'enseignement moral, primordial, capital, essentiel, indispensable, des *Dix Commandements* de Dieu par la prétendue morale *neutre* dans 1161 écoles sur 1943 ! Dans l'immense majorité des Ecoles publiques il n'y a plus de véritable enseignement moral digne de ce nom. On n'y enseigne plus qu'une simili-morale, une pseudo morale, une morale de pacotille, une morale de fer blanc, une morale en l'air, une morale de contre-bande et de contre façon.

Bref, la morale de la "Libre Pensée", la morale "sans Dieu", la morale ad libitum et ad libidinem....

C'est là le régime d'Education publique, d'"Education d'Etat", que l'on voudrait rendre obligatoire ! C'est là l'école qu'on voudrait imposer par la force !"

Qu'on y réfléchisse ! Car on devra s'attendre à une résistance inébranlable, non seulement celle de tout chrétien un peu instruit, sans distinction de "confession", mais aussi celle des pères de familles. soucieux d'assurer avant tout la véritable éducation morale et religieuse de l'enfant. Citoyens anglais, seul maîtres de la Religion et de l'éducation de l'enfant, ils s'uniront pour repousser énergiquement l'Ecole, sans les Commandements de Dieu, c'est à dire littéralement "sans Dieu", par conséquent contre Dieu.

L. HACAULT
COMMISSAIRE SCOLAIRE,
MAGISTRAT.

Chez les Ruthènes

Nous avons entendu, dimanche une impressionnante conférence, à la cathédrale. M. l'abbé Adonias Sabourin nous a entretenus des Ruthènes, dont il s'est fait l'apôtre.

M. l'abbé Sabourin est un jeune prêtre canadien-français; il aurait pu très légitimement rester au milieu des siens. La desserte de nos populations françaises, tout imprégnées de foi, élevées dans des pensées d'attachement et de respect envers l'Eglise catholique, est une œuvre relativement facile ; à tout le moins, elle porte avec elle d'immenses et immédiates satisfactions. Mais l'évangélisation de peuplades étrangères est parfois chose autrement sérieuse et pénible.

M. l'abbé Sabourin a pris contact, nous ne savons comment, avec le peuple galicien de l'Ouest; il y a vu des détresses morales et matérielles qui appelaient désespérément le secours. Jamais les vices de notre système d'immigration pourri n'apparurent avec autant de méprisable hideur.

La pauvreté noire, la maladie, l'abandon, le schisme religieux désolaient ces masses indigentes qu'on avait parquée toutes grouillantes, comme du bétail, dans des cales de navires et qu'on avait ensuite versées pêle-mêle sur nos plaines. Le désespoir en avait poussé plusieurs au suicide; des chefs de famille, effrayés de leur responsabilité avaient déserté l'épouse et les enfants; d'autres, plus braves, et voulant gagner du pain, étaient morts à la peine, laissant derrière eux leurs familles anémiées.— Et à travers cette misère matérielle, une bande de faux-prêtres d'imposteurs, même aussi des renégats, semant les ravages de l'hérésie.

L'abbé Sabourin vit tout cela. Il vit dans ces pauvres gens une légion de chrétiens abimés par le malheur, menacés dans leur foi, exposés à toutes les déchéances. Sa résolution fut prise ; il fit le sacrifice de sa personne et de l'atmosphère nationale ; il demanda à Monseigneur l'Archevêque de passer du rite latin au rite ruthène, et il se fit apôtre de ce peuple en loques.

Ce sont les besoins de ces Galiciens que monsieur l'abbé Sabourin est venu exposer à la ville de Saint-Boniface, dimanche dernier. En vérité, nous n'imaginions guère qu'il y avait si près de nous de si grandes misères !

Tous emportèrent de cette éloquence navrée une impression de tristesse, de pitié, le désir aussi de coopérer à ce travail de rédemption.

Nous avons autrefois connu M. l'abbé Sabourin, au collège. C'était un élève sérieux, discret de manières et de langage, d'un tempérament où l'on devinait déjà l'énergie. Sous le calme de ses allures s'affirmait aussi de vives ardeurs: c'était un studieux, que l'obstacle encourageait au lieu de rebuter; en récréation, une partie de paume mouvementée était sa joie ; dans les discussions académiques, il soignait son discours avec un soin extrême, mais l'improvisation d'un débat le lançait souvent dans la mêlée, où il argumentait volontiers. Si l'on peut dire d'un élève de collège qu'il est brave, le jeune Sabourin possédait la bravoure. Il faisait son devoir en entier, sans mitigation, sans affectation.— Nous sommes bien sûr qu'il ne se doute pas de la somme d'énergie qu'il y a dans son acte d'aujourd'hui !

Ceux qui naissent apôtres, dans une sphère ou dans une autre, trouvent tout naturels les plus grands labeurs et les plus héroïques renoncements !

Grouper le peuple galicien autour de l'Eglise, l'éclairer par une saine presse, lui construire des hôpitaux, lui donner des écoles, en un mot le sortir de son indigence intellectuelle, morale et matérielle, voilà la tâche entreprise par monsieur l'abbé Sabourin et les cinq autres missionnaires qui travaillent de concert avec lui.

Mgr. l'Archevêque de Saint-Boniface, avait dès les débuts, donné son attention au problème du ministère chez les Galiciens. Il s'est pris corps à corps avec l'hérésie des Séraphin et autres imposteurs ; il a assumé de lourdes obligations financières pour tenir tête à la troupe mensongère et pour aider au développement des colonies galiciennes. Nous savons qu'il y a vu un problème d'une gravité exceptionnelle pour l'Eglise catholique. Il y a dans l'Ouest au de-là de 125.000 Galiciens ; si nous pouvions nous les assurer, ce serait un appoint précieux ; si au contraire ils se tournaient contre nous ce serait un danger de plus ajouté à tous les autres dangers que court l'Eglise dans ces vastes pays où nous sommes toujours près d'être noyés par des flots de peuples hostiles.

Il est bon que les laïques soient renseignés sur ces choses. Il est bon que nous connaissions les dévouements qui se dépensent tout autour de nous.

Sommes-nous bien sûrs de n'avoir pas de devoirs à remplir, nous aussi, dans ces œuvres qui intéressent si immédiatement la foi catholique dans ce pays ?

L'entourage de M. Laurier

Encore un

QUI SE TROUVE DANS UNE MAUVAISE POSITION

(*L'Evénement*)

Le fameux M. Pugsley, collègue de Sir Wilfrid Laurier, qui devait confondre à tout jamais les chefs conservateurs est encore une fois dans de mauvais draps.

Avant de venir à Ottawa, M. Pugsley était procureur-général dans le cabinet du Nouveau Brunswick et, en cette qualité, représentait avec M. Tweedie, premier ministre et secrétaire provincial d'alors, les intérêts de cette province dans la compagnie du Chemin de fer Central, que le gouvernement du Nouveau-Brunswick subventionna jusqu'au montant de $958.779,95.

A son arrivée au pouvoir, le cabinet Hazen trouva les affaires de cette compagnie dans un état tel qu'il ordonna une enquête immédiate. L'enquête eut lieu, présidée par le juge Landry avec le concours de M. Fulton McDougall, gérant de la Banque de Montréal, à Moncton et de M. N. T, Leed, de St-Stephen. Et c'est le rapport des commissaires qui place M. Pugsley dans une piteuse situation.

La conduite de M.M. Pugsley Tweedie et McAvity, disent les commissaires, mérite la plus grave censure et ils doivent être tenus responsables d'une somme de $134.000, dont ils n'ont pas pu ou n'ont pas voulu rendre compte.

Les états de compte les plus exacts montrent que la Compagnie a reçu du gouvernement du Nouveau-Brunswick la somme de $958,199.95 tandis que la la compagnie ne rend compte que de $824.764,40.

M. Pugsley, qui avait apparemment la gérance des affaires de la Compagnie, déclare qu'il n'avait pas tenu de livres, laissant cette tâche à deux hommes qui sont morts depuis.

Les commisaires sont très catégoriques et très sévères dans leur conclusion, Pugsley, Tweedie et McAvity, disent-ils, n'étaient rien autre chose que des exploiteurs.

M. Pugsley se défend naturellement d'être coupable de quoique ce soit. Il accuse les commissaires d'avoir ignoré certaines parties de la preuve et d'avoir fait de la politique.

Mais les protestations du ministre des Travaux Publics n'empêchent pas un certain nombre de libéraux de demander la démission immédiate de M. Pugsley.

Le fait est que le verdict de la commission impose au premier ministre l'obligation d'éloigner son collègue du trésor public, dont il aurait, dans une sphère moins condidérable, si scandaleusement abusé.

Quoiqu'il arrive, on avouera que si le premier ministre ne tient pas à s'entourer d'hommes compromis, il a la main diablement malheureuse dans le choix de ses collègues.

Impressions & Paysages

LA TRISTESSE DU PRINTEMPS

C'est la première du printemps
Au théatre de la nature,
Les rossignols font l'ouverture.
C'est la première du printemps.

De qui sont ces vers qui, du reste, ne sont pas bons ? Je n'en sais rien du tout ; mais il m'est absolument impossible de ne pas me les répéter en cette saison ambiguë et délicieuse, pleine d'espérance et d'inquiétude, dont Musset a dit en vers meilleurs :

Tandis que, soulevant les voiles de l'aurore,
Le printemps "inquiet", paraît à l'horizon.

"Inquiet" est bien le mot trouvé. Le printemps est comme le dieu d'une anxiété douce et d'un tourment mêlé de plaisir. Il est mêlé d'une espérance profonde et d'un vague malaise, de cette incertitude qui accompagne toute chose commançente.

C'est un début. Pour poursuivre nos métaphores théâtrales, c'est la saison où l'année a le *trac*.

—Comme ce serait délicieux, le trac, disait un acteur, si ce n'était pas atroce !

—Mais quand il s'est atténué avec le temps, lui répondais-je, il doit n'en rester que le délice ?

—Non...., non ! décidément ! Le trac est atroce où il n'est pas du tout, et alors il n'a rien de délicieux, naturellement. Quand il existe, il est mêlé de je ne sais quelle démangeaison qui a son charme ; mais il est surtout atroce. Et, quand il n'est pas atroce. il n'existe pas et, dès lors il n'y a rien d'agréable. C'est l'indifférence, c'est la tâche accoutumée, c'est le tournebroche. Vive donc le trac !.. Mais, c'est égal, s'il donne un petit plaisir il faut le payer diablement cher !....

Le trac du printemps est à l'inverse. Il fait certainement plus de plaisir qu'il ne donne de peine. Il donne un émoi où entre évidemment un peu de vague appréhension; mais, surtout, il épanouit l'être humain, comme un soulagement d'abord, comme une délivrance, et, ensuite, comme un immense et infini espoir.

Je serais curieux de connaître les poètes qui ont médit du printemps. Je ne songe pas, bien entendu, à énumérer seulement "au centième" ceux qui en ont dit du bien Une anthologie du printemps serait un ouvrage gros à peu près comme le Littré. Mais les poètes qui ont médit du printemps doivent exister et aussi ils doivent être plus rares et, par conséquent, il serait intéressant de les rechercher et de les citer un peu.

Ceux d'entre vous qui ont pratiqué les littératures étrangères ne manqueront pas de me rappeler la page, célèbre, du reste, de Henri Heine :

"Les bourgeois endimanchés s'ébaudissent parmi les bois et les prés ; ils poussent des cris de joie et bondissent comme des chevraux, saluant la belle nature. Ils regardent avec des yeux

NOTICE

RURAL MUNICIPALITY OF LABROQUERIE MAN.

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of LaBroquerie, to me directed, bearing date the eighth day of March, A. D. 1909, commanding me to levy upon the several parcels of land of the said Municipality enumerated in the list hereinafter set out for arrears of taxes due in respect of the said several parcels of land. with costs, as set out in the said list, take notice, that, unless the said arrears of taxes and costs be sooner paid, I shall, on the twenty-first day of May, A. D. 1909, at the hour of 2 in afternoon, at the City Hall in the City of St. Boniface, proceed to sell by public auction the said lands for the said arrears of taxes and Costs.

DESCRIPTION	Section	Township	Rang	Acres	Arrears of Taxes	Costs	Total	Patented
S. W. ¼	30	5	7	160	12 67	50	13 17	do
N. W. ¼	4	6	7	160	60 95	50	61 45	do
S. W. ¼	10	6	7	160	146 87	50	147 37	do
N. W. ¼	10	6	7	160	90 72	50	91 22	do
S. E. ¼	10	6	7	160	79 75	50	80 25	do
S. W. ¼	14	6	7	160	215 58	50	216 80	do
N. W. ¼	14	6	7	160	66 57	50	67 07	do
S. E. ¼	14	6	7	160	49 19	50	49 69	do
South-half	16	6	7	320	194 23	50	194 73	do
S. ½ of N. W. ¼	20	6	7	80	14 04	50	14 54	do
N. W ¼	21	6	7	160	49 81	50	50 31	do
S. E. ¼	24	6	7	160	47 60	50	48 10	do
N. E ¼	26	6	7	160	72 49	50	72 99	do
North-half	33	6	7	320	78 81	50	79 31	do
N. E. ¼	34	6	7	160	62 00	50	62 50	do
N. W. ¼	14	6	8	160	71 81	50	72 31	do
S. E. ¼	17	6	8	160	43 23	50	43 73	do
S. ½ of N. W. ¼	18	6	8	80	75 48	50	75 98	do
S. E. ¼	18	6	8	160	93 81	50	94 31	do
S. W. ¼	20	6	8	160	65 73	50	66 23	do
S. E. ¼ (Less R. of Way)	29	6	8	156	43 45	50	43 95	do
S. W. ¼ (Less R. of Way)	21	6	8	158	43 78	50	44 28	do
All of lots 8,9,10, in Block 1, except that portion lying, 25 feet in width, north of the Southerly boundry line Subd. of the N. W. ¼	30	6	8		19 56	50	20 06	do
Leg. sub. 1 and 8	34	6	8	80	14 04	50	14 54	do
L. S. 7, 9 & 10 and S. ½ of 15 and E. ½ of 16	34	6	8	160	57 99	50	58 49	do
N. W. ¼	36	6	8	160	21 12	50	21 62	do

Dated at LaBroquerie, this 12th April, A. D. 1909

A. ROCAN, Sec-Treasurer
Municipality of LaBroquerie

éblouis la romantique floraison de la nature nouvelle. Ils absorbent, avec leurs longues oreilles, les mélodies des moineaux. Alors, je couvre la fenêtre de ma chambre d'un rideau sombre; cela me vaut, en plein jour, une visite de mes spectres chéris...."

Voilà qui est bien ; mais remarquez que ce n'est pas au printemps que le poète en veut précisément, et même point du tout ; c'est, d'une part, aux bourgeois qui le déparent et, d'un autre côté, aux souvenirs que le printemps lui rapporte, souvenirs qui sont, à la fois, horribles et délicieux au poète,— de sorte que ce n'est pas au printemps éternel que le poète en veut, mais le printemps de l'année dernière qu'il chérit et le printemps de cette année qu'il exècre. Son poème n'est donc pas une malédiction à l'adresse du printemps.

* * *

Tout de même (et peut-être est-ce une vague réminiscence de Henri Heine), je trouve, dans de très vieux papiers, le poème suivant, sans aucun nom d'auteur, qui est assez curieux comme sentiment, quoique très imparfait de forme, et qui doit être de quelque élève maladroit de Verlaine :

Le printemps renaît. Dans la molle brise,
Le ciel met ses feux, la terre ses voix;
Tout ce que j'entends, tout ce que je vois
Me va droit au cœur et mon cœur se brise.

Que veux-tu de moi, nouvel an vainqueur?
Pourquoi ton sourire et ta mélodie,
Du temps qui n'est plus, triste parodie,
O spectre d'antan, cruel et moqueur ?

Je sais bien; tu vas, dans les champs moroses,
Faire ruisseler les rayons joyeux,
Rendre aux prés jaunis leurs tapis soyeux
Et ressusciter peut-être les roses.

Tu vas colorer les images vaines
D'un passé charmant, éteint pour jamais ;
Tu vas faire, avec tout ce que j'aimais,
Un poison subtil à brûler mes veines.

Tu vas me parler avec tes zéphires,
Avec ton silence, avec tes chansons,
Et me torturer de tous tes frissons,
Et m'assassiner de tous tes sourires.

Tu vas dérouler. radieux chorège,
Le cœur frémissant de l'immense amour,
Faire la nuit tiède et brûlant le jour:
—Oh ! qui me rendra la brume et la neige ?

Car j'ai pris coutume au charme des pleurs,
Je hais les vivants et j'ai peur de vivre,
Je vais chancelant ainsi qu'un homme ivre
S'il me faut marcher au travers des fleurs.

Mais ce poème, tout comme le couplet de Henri Heine, n'est point encore une protestation contre le printemps en soi, mais contre un printemps qui a le tort de rappeler le printemps précédent sans pouvoir le faire revivre. C'est une querelle particulière.

Querelle plus générale dans une chanson bien oubliée du très oublié Béranger.

Un amoureux qui, par dessus des jardins peut contempler celle qu'il aime, à la condition toutefois, qu'il n'y ait pas de feuilles aux arbres, voit chaque année avec désespoir un rideau vert monter et se déployer entre sa fenêtre et celle de sa Dulcinée. Et de là le poème, qui est suffisamment résumé par le refrain :

Maudit printemps, reviendras-tu toujours ?

Ceci est déjà plus général. Pourvu que l'amoureux vive vingt ans encore et soit toujours amoureux, et pourvu que le printemps revienne chaque année, ce qui est plus probable, la haine de ce monsieur contre le printemps aura un caractère de quasi pérennité et de quasi généralité. Elle sera essentielle.

Mais le poème où l'homme exprimerait sa douleur et même sa haine à l'égard de ce printemps qui est le signe de la jeunesse éternelle de la nature, en face de la caducité de l'homme, je ne le trouve pas dans mes souvenirs. Ce sentiment, cependant, quoiqu'un peu impie et trop dénué de résignation, est bien naturel. A le bien prendre, le printemps est insolent. Il nous dit, avec une clarté qui ne laisse rien à désirer :

—Vous êtes périssables et comme éphémères. La nature est éternelle. Chaque année vous ajoute un poids qui vous incline un peu plus vers la tombe. Chaque année affirme et déclare l'immortalité intangible de la nature et sa renaissance indéfinie et sa faculté impérissable de renaissance, et que, si elle connaît le someil réparateur, elle ne connaît pas le sommeil d'où l'on ne se réveille point.

Je ne connais que deux vers où cette idée soit exprimée, ou plutôt indiquée d'une façon, du reste, magnifique :

O lacs, rochers muets, grottes, forêt obscure,
Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir.

Nous y voilà ! Lamartine a trouvé le mot. Le temps épargne la nature et est implacable pour l'homme; il rajeunit la nature et il vieillit l'homme. Et le printemps est le coup de cloche le plus net et le plus éclatant pour rappeler à l'homme cette vérité désobligeante.

* * *

Comprenez-vous, maintenant, qu'il y a toujours un mélange de joie et d'inquiétude aux journées printanières et qu'il ne manque point de gens que le printemps rend mélancoliques ?

—Eh ! oui, dit un plaisant mal plaisant, le printemps rend mélancoliques ceux qui, de par leur âge, en sont à l'automne.

ÉMILE FAGUET,
de l'Académie Française.

NAISSANCE

Vendredi, le 16 du courant, madame Bonin, épouse de monsieur J. A Bonin, de cette ville, un garçon.

Chez Nous ET Autour de Nous

—La fête des arbres est fixée au 10 mai.

—Le commissaire évaluateur de Winnipeg déclare que la population y est de 122.500 âmes.

—A LOUER—Une maison moderne. S'adresser à M. Philias Brault, No. 21 Rue Langevin.

—Les clubs de base-ball s'organisent avec entrain pour l'été Plusieurs clubs se formeront dans Saint Boniface.

—CHAMBRES ET PENSION: chambres simples et doubles; aussi repas. Télephone 263 York Ave Winnipeg.

—Les cultivateurs ont déjà semé du blé dans l'Ouest La terre est bien préparée; tout s'annonce favorablement.

—M. J. R. Côté, le marchand bien connu de cette ville, a fait l'acquisition d'un magnifique automobile de trente forces.

—Il y a encore beaucoup d'eau dans les champs, au sud de Winnipeg. On n'y pourra pas semer avant plusieurs jours.

—A partir du 24 courant la Banque d'Hochelaga ainsi que la Northern Crown Bank de cette ville cesseront d'ouvrir, leurs portes le samedi soir.

—Un coup de téléphone jeudi dernier, au MANITOBA: "Pour l'amour du Bon Dieu," cessez d'annoncer que je demande une servante; il en vient 4 à 5 par jour.—J. A. M.

—PERDU lundi dernier depuis l'étal de boucher de M. André jusqu'à la rue Horace un portemonnaie contenant une somme d'argent. Prière de le rapporter à nos bureaux, où une récompense sera donnée.

—Il y a eu lundi en cour de police de Saint Boniface un procès ou plusieurs Belges étaient accusés par le Club Belge d'avoir volé des barils de bière. Le magistrat Turenne a libéré les accusés, faute d'une preuve suffisante.

—La spéculation du blé à Chigaco a fait monter le prix du pain de un centin, à Winnipeg. Dans tous les Etats-Unis et même jusqu'en France, les coups de la Bourse ont eu leur répercussion. Le mal est si grave que le gouvernement américain a déclaré son intention d'entraver ces abus de la finance par une législation sévère. De tout les agrios, celui des blés est le plus coupable parcequ'il attente à l'aliment essentiel des populations

NOTA—La MAISON BLANCHE ne donnera des Bargains que le vendredi de chaque semaine; les clients ne devront donc pas demander les autres jours les mêmes marchandises pour le même prix.

—La séance militaire donnée jeudi dernier au collège a été un grand succès. Elle fait honneur aux cadets et à leur professeur M. Burham. Le colonel Steele, l'hôte d'honneur de la soirée, a hautement félicité les jeunes soldats de leur magnifique tenue.

—L'EATON de Saint-Boniface. Nous avions raison de dire qu'un petit Eaton s'était installé à Saint-Boniface. En effet comme dans le grand magasin de Winnipeg il y aura à la MAISON BLANCHE, tous les vendredis des BARGAINS incroyables, des rabais qu'on ne trouvera nulle part.

—Le *Free Press* de lundi avait un article où il était question de la guerre aux rats! Il paraît que les villages du sud de la province et leurs campagnes environnantes sont infestées de cette gente malcommode Emerson, Letellier, Morris, Rosenfeld se plaignent des dégats causé par les dents des rats. Les marchands de Winnipeg reçoivent tous les jours des ordres pour des trappes; Il s'agit maintenant d'empêcher cette engeance d'arriver jusqu'à Winnipeg. La chambre du commerce est en pourparlers avec le gouvernement, et des mesures seront prises pour l'extermination des rats avant qu'ils ne nous exterminent eux-mêmes.

SAINT-LEON—L'achèvement de notre église est encore en voie de s'élaborer. Nous avions espéré que les travaux pourraient commencer dès le printemps, mais la confection des plans a pris plus de temps qu'on ne pensait. Le temps des soumissions a donc dû être prolongé en conséquence. Avis aux entrepreneurs,

Avis aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Secrétaire tresorier de la Municipalité de Taché, et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour Batisse Municipale" seront reçues à son bureau jusqu'à lundi le 3ème jour de Mai A. D., 1909 à dix (10) heures A. M., pour l'érection d'une salle municipale dans le district de Lorette.

Les plans et spécifications préparés pour la dite salle, par l'Architecte Provincial du Département des Travaux Publics Winnipeg, sont déposés à l'office du soussigné et peuvent être examinés à la demande.

Tous les matériaux devront être fournis par le Contracteur, excepté le sable et le gravoi, qui sont rendus sur les lieux et seront fournis par la dite Municipalitée avec remboursement du coût de ces derniers.

Chaque soumission devra être accompagnée en comptant ou par chèque certifié payable à l'ordre du secrétaire-trésorier d'un montant égal à cinq pour cent (5) de la dite soumission, comme garantie que le soumissionaire contractera sera tenu de mettre à exécution tous travaux pour lesquels il aura soumissionné.

La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée.

Par Ordre,
E. J. R ARPIN,
Secrétaire-Trésorier

Lorette le 6 avril, 1909.

A VENDRE

Un emplacement dans le village de Saint-Norbert, maison, boutique de forge, écurie etc. Le tout sera vendu à bon marché. S'adresser à

JOSEPH A. LECLAIR,
Saint Norbert, Man.

THE LIQUOR LICENSE ACT

The following applications for liquor licenses and renewals of licenses have been received and will be considered by the Board of License Commissioners for license District No. 4 (four) in the Office of the Chief License Inspector, corner of Kennedy and Broadway streets, Winnipeg, at the hour of 2 P. M., on Thursday the 20th day of May A. D. 1909.

J. H. Lavoie, Wholesale, St. Boniface.
Alexander Thomson, Wholesale, Norwood.
Joseph Thibault, St. George Hotel, St Boniface.
Frank Savoie, Canadian Northern Hotel St. Boniface.
Joseph Couture, Couture Hotel, St Boniface
Fidèle Mondor, St. Boniface Hotel, St. Boniface.
E. Couture, Quebec Hotel, St. Boniface.
Levin & Lyons, Norwood Hotel, St. Boniface.
Alphonse Adolphe, Dawson Hotel, Lorette.
Frank Wynant, Woodridge Hotel, Woodridge.
James Forestall, St. Pierre Hotel, St. Pierre.
Horace Robert, Niverville Hotel, Niverville.
H. Belodeau, Canadian Northern Hotel, Ste. Anne.
J. B. A. Houde, Giroux Hotel, Giroux
A. Roujeau, Otterburn Hotel, Otterburn.
Alexander Coutu, Lakeview Hotel, St. Laurent.
Gof. Anderson, Oak-Point Hotel, Oak-Point.
Louis Paulin, Bellevue, St-Malo.

Dated at St. Boniface this 21st day of April A. D. 1909.

M. J. JOHNSTONE,
Chief License Inspector.

FEUILLETON DU MANITOBA.

MON COUSIN GUY

31

(Suite.)

—Je le remarque bien à leur mine… Et c'est exaspérant de ne pouvoir jamais comprendre certains de leur sourires, de leurs regards, de leur réflexions!

Je parlais tout droit devant moi, mais avec l'impression sourde que je disais des sottises. Guy m'examinait, debout devant la cheminée, les sourcils froncés, tordant sa moustache.

—Ah ça me direz-vous quelle rage vous prend?

—Ce n'est pas une rage. Je ne suis pas enragée! Je veux seulement m'instruire pour n'être plus d'une ignorance qui fait rire!

—Est-ce que vous n'auriez pas envie de connaître l'histoire de tous les crimes qui se commettent sur la terre, la liste de toutes les maladies, de toutes les misères qui affligent la pauvre humanité?

—Je n'en ai pas envie du tout… Pourquoi m'en parlez-vous?

—Parce que vous paraissez grillée du désir d'apprendre des vérités peu réjouissantes. Vous et vos sœurs en curiosité, vous êtes de petits monstres d'ingratitude. On s'efforce de vous dissimuler les plus tristes côtés du monde, afin qu'il ne vous semble pas une caverne de voleurs, et au lieu d'en êtres reconnaissantes, vous n'avez pas de plus cher désir que de rendre inutiles les bonnes intentions dont on est animé à votre égard!

—Je ne demande pas à tout savoir, ai-je fait un peu confuse et envahie par le remords de mes paroles.

—C'est encore heureux!

—…Mais je voudrais être renseigné autant que les jeunes filles de Paris… Croyez-vous que je ne m'apperçoive pas qu'elles rient toutes de ma naïveté, que je ne vois pas que Mlle d'Estève se moque de moi du haut de sa science!

—Eh bien, tant pis pour elle et pour celles qui lui ressemblent! Je vous dis en toute sincérité, Arlette, vous n'avez pas à envier l'opinion que nous autres hommes avons d'elles…

—Oh! Guy, est-ce que cette opinion est mauvaise?

—Ce n'est pas du moins, je suppose, celle qu'elle ont l'intention de nous inspirer et, je vous jure ce n'est pas surtout celle que nous aimerions qu'on eut de nos sœurs. Restez vous-même, Arlette. Vous perdriez trop de ressembler aux autres…

Il a souri un peu et a fini:

—Ne vous transformez-y pas, sans quoi votre père ne reconnaitrait plus sa petite fleur bretonne quand il la reverra, et il nous en voudrait justement.

—Vrai, Guy, bien vrai, vous ne désirez pas que je devienne comme les jeunes filles de Paris, comme Mlle d'Estève?…

—Moi, je n'ai qu'un désir, c'est que vous restiez le plus tard possible la petite Arlette qui courait en montant les sentiers de falaise, qui nous est arrivée un soir, de sa Bretagne, toute gelée, toute curieuse, toute effarouchée, et qui a bien voulu me permettre de devenir son grand ami…

Il s'est arrêté un peu. Il avait l'air de réfléchir, puis il m'a dit avec un bon sourire:

—Ne voulez-vous pas maintenant que nous fassions la paix? Me refuserez-vous encore la main?

Pour toute réponse, pleine de remords, je lui ai tendu mes deux mains et j'ai murmuré, ayant un peu peur de ce qu'il me dirait:

—Guy, j'ai été mauvaise, mais je vous promets que je ne serai plus curieuse…

—Chose entendue… Pour votre bien, petite Arlette, j'accepte la promesse…

Et ainsi l'orage a fini de se dissiper… Heureusement!

1er janvier.

Est-il possible, père, que j'aie pu commencer l'année loin de vous, sans vous répéter tout ce que je souhaite pour vous sans recevoir les baisers qui disent à votre petite que que vous l'aimez autant qu'elle vous aime, c'est-à-dire avec ce qu'elle a de meilleur dans le cœur! Oh! pourquoi n'êtes-vous pas ici! Vous auprès d'elle, et puis Yves, Corentin, Mlle Catherine, le capitaine, elle n'aurait plus rien à souhaiter!…

Notre séparation a été ma première pensée, ce matin et je me suis sentie tout de suite affreusement triste! Je vous voyais seule là-bas dans notre maison, songeant à votre Arlette qui doit vous manquer un peu, quoique vous la reteniez impitoyablement loin de vous… Alors, tout bas, je me suis mise à vous murmurer les tendresses dont j'ai le cœur plein pour vous, comme si vous m'entendiez… Et j'avais un si ardent désir que vous sentiez combien, par la pensée, j'étais près de vous que je me figurais follement que ce désir s'en allait jusqu'à vous et vous était bon à recevoir. Moi, j'ai relu tant de fois votre lettre, arrivée ce matin, que le papier en est presque déchiré…

Tous m'ont gâtée ici! Non seulement ma tante, Charlotte, Madeleine, mais Guy encore, qui m'a envoyé les mêmes étrennes qu'à Madeleine plus, des fleurs et des bonbons. Je l'ai remercié avec effusion; mais je ne pouvais pas être gaie comme à l'ordinaire. Toute ma pensée était à Douarnenez…

Et puis, voir ma tante et Charlotte, de retour de l'avant-veille, si contente l'une près de l'autre, cela me faisait trop envie!… J'étais tellement hors de Paris que je n'ai pas été surprise quand Guy m'a dit, de cette voix très douce lorsqu'il parle un peu bas:

—Petite Arlette, vous êtes en Bretagne, n'est-ce pas?

—Oui, oh! Guy … Pourquoi n'y suis-je pas tout de bon? Puisque Mme Morgane et Blanche sont toujours à Châteaulin, père doit se trouver bien seul… A cause de cette malheureuse épidémie, il n'aura pas permis aux garçons de rester auprès de lui à Douarnenez, et ce jour de l'an sera si triste pour lui!

—Eh bien, savez-vous ce qu'il faut faire pour lui envoyer un mot de souvenir!…

—Comment cela?

Mais par une dépêche. Je suis sûr que cela lui fera plaisir!

J'ai sauté sur cette pensée, et Guy a ajouté:

—Griffonnez votre dépêche. Je l'enverrai tout à l'heure à la sortie de la messe.

—Est-ce que vous y venez avec nous?

Il s'est mis à rire.

—En ce premier jour de l'année, que ne fait pas un homme pénétré de la gravité de la vie!

En l'honneur du nouvel an, peut être aussi il est allé lui-même porter mon télégramme. Aussi qu'elle prière j'ai faite pour lui à la messe pendant qu'il était à coté de moi, faisant notre rang! Je le lui ai dit à la sortie, parce que je ne savais comment le remercier d'avoir eu cette idée de dépêche. Ses yeux ont pris cette expression singulière que j'aime sans pouvoir la comprendre; mais il m'a répondu de son accent habituel de badinage:

—Vous êtes la meilleure petite amie qu'on puisse rêver, Arlette!

9 janvier

Une chose m'étonne encore beaucoup depuis que je suis ici: c'est de voir combien à Paris, il y a d'hommes qui ne font rien, c'est à dire qui ont l'air de n'avoir pas d'autre occupation que de faire des visites, d'aller aux courses, au bois, etc. Jamais ils ne paraissent travailler. Et Guy, malheureusement, me semble de ceux-là. Alors je ne m'y reconnais plus. Tant de fois j'ai entendu papa répéter à Yves et à Corentin que c'est un devoir rigoureux pour un homme de travailler, que ceux qui ne remplissent pas ce devoir sont des êtres misérables et jugés ainsi par tous les gens de cœur!… Certes, papa leur a donné l'exemple, à Yves et à Corentin! Toujours il est occuppé, tellement que j'ai à peine le temps de le voir. Lui sait s'oublier pour les autres, consacrer tout son temps à n'importe quel misérable qui l'appelle, sans prendre garde aux grognes de Mme Morgane, toujours prête à répéter qu'il devrait choisir ses malades et trouvant inepte de soigner des gens qui ne payent jamais…

Est-il possible que Guy vive pour son seul plaisir, qu'il soit du nombre de ces inutiles que papa juge si dédaigneusement? Pour me rassurer, je me dis qu'il a peut-être des occupations que je ne connais pas, moi petite fille ignorante… Je pourrais interroger Madeleine pour me tranquilliser, mais je n'ose pas. Elle trouverait ma question ridicule, et y répondrait avec un de ces petits sourires qui me donnent envie de rentrer sous terre.

Quand quelque chose me préocupe, je ne sais pas le dissimuler, surtout à Guy. Cette fois, j'aurais bien voulu qu'il ne pût lire aussi vite en moi, mais il l'a fait comme d'habitude, et maintenant je ne le regrette pas!

Il dinait justement à la maison, pour accompagner ma tante au théatre. Madeleine et moi, nous restions au logis parce que, bien entendu, la pièce n'était pas pour les jeunes filles. Ma tante était allée finir de s'habiller; Madeleine cherchait, dans sa chambre, des soies pour son éternel ouvrage; moi, je m'étais assise dans un coin de la cheminée, et, tout en regardant le feu je pensais…

Guy, ayant fini de fumer, est venu à moi; il m'a regardé une seconde, puis m'a demandé:

—A quoi songiez-vous avec une mine si grave quand je suis entré, Arlette?

(A suivre)

Chronique de la Province

Bruxelles—La soirée dramatique et musicale organisée par le Cercle Catholique, le lundi de Pâques a été un grand succès. La salle qui était comble était pavoisée aux couleurs du Canada—Drapeau, Carillon, Sacré-Cœur, et de Belgaque. Au premier rang de l'assistance le R. P. J. Grenier S. J., les RR. MM. Rousseau, (Marispolis) Jubinville (St. Félix) et Heynen (Bruxelles). Le programme, varié et très attrayant, a été exécuté avec brio par la section dramatique (directeur M. A. Doyon) et l'Union de Bruxelles, fanfare paroissiale (M. Ad. François.) Au cours de la soirée M L. Hacault vice président du Cercle a esquissé son programme et son organisation approuvée hautement par Mgr l'Archevêque. Le Cercle est divisé en 5 sections: musicale, dramatique, agricole économique et scolaire. Son drapeau est le Carillon Sacré-Cœur avec la dévise nationale belge: *l'Union fait la force.*

C. O. F.

A une assemblée régulière de la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques tenue mercredi le 14 avril 1909 la résolution suivante a été adoptée.

Proposé par le Fr. C. A. Lemieux, appuyé par le Fr. Mc Donald, qu'il soit résolu:

1o Que la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec regret la perte que vient de subir la Fr. Arthur Olivier dans la personne de son fils.

2o La Cour envoie au Frère éprouvé ainsi qu'à sa famille ses sincères sympathies.

3o Que copie de la presente leur soit transmise ainsi qu'à la presse.

J. A. Prendergast,
Sec.-Archiviste.

—A vendre dans la municipalité de Saint Vital, près du chemin Ste Marie 5 acres de terrain. Aussi 5 âcres de terrain situé à ½ mille des stock yards. Ces terrains sont situés à 3 milles du pont Broadway. S'adresser à A. Gauvin.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que Helena Mellor Fleming, fera application au Parlement du Canada, à la prochaine session après la présente session, pour obtenir un bill de divorce d'avec son mari Herbert Victor Fleming de la Cité de Milwaukee, dans l'Etat du Wisconsin, E. U., comptable autrefois de la Cité de Winnipeg, Man., pour adultère, abandon et bigamie, et pour la garde de l'enfant fruit du mariage, et une ordonnance pour son support et son entretien.

Daté le 21 d'avril, A.D. 1909.

WILLOUGHBY, PICKETT & CRAIG,
Moose Jaw, Sask., solliciteurs pour la pétitionnaire Helena Mellor Fleming.